

→ Message

595251469010 595

M SY YERIM
19 RUE SAINT JEAN
33670 LA SAUVE

→ Contacts

- 📧 Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- ☎ Service Clients
05 53 40 96 21
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- 🔧 Dépannage 24h/24
05 53 41 98 09
- ✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- 🏠 Accueil
75 ALLEE DU PAS DOUEN 33370 BONNETAN
Le lundi de 10h à 12h et de 13h à 16h30. Le mardi
de 9h à 13h. Le mercredi de 13h à 18h. Le jeudi de
9h à 14h. Le vendredi de 9h30 à 13h.

Votre facture du 23 juin 2025

Index estimé sur la base de 50% de votre consommation moyenne
annuelleVotre consommation est de 111 m³

Montant à payer au plus tard le 07 août 2025 : 1 976,86 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable SIAEPA DE LA REGION DE TARGON	210,41
Collecte et traitement des eaux usées SIAEPA DE LA REGION DE TARGON	374,95
Organismes publics	60,84
Total facture	646,20
Solde antérieur	1 330,66
Net à payer	1 976,86

détail au verso

Evolution de votre consommation



- Index :
- relevé ou télérelevé
 - transmis par vos soins
 - estimé

Répartition de votre facture



- Distribution de l'eau potable 32,6%
- Collecte et traitement des eaux usées 58,0%
- Organismes publics 9,4%

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR86ZZZ003506
RUM : TIP55207623000000000595251469010

Date et Lieu Signature

M SY YERIM
19 RUE SAINT JEAN
33670 LA SAUVE

Montant : 1 976,86€

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 0050993969
Facture : 595251469010

TIP SÉPA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

769500000015 M SY YERIM

552076000487 4123000000000595251469010602108

197686

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
69 RUE DU GESTAS RESTAURANT L'AIGUILLAGE (LA)SAUVE	111 m ³	092247	020 mm	27/11/2024 335	27/05/2025 446	Relevé estimé

Voire facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					199,44		210,41
Abonnement					52,91		55,82
Part Syndicale	1er semestre 2025				28,31	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025				24,60	5,50	
Consommation					146,53		154,59
Part Syndicale	1er semestre 2025		111	0,8530	94,68	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025	1 à 50	50	0,4428	22,14	5,50	
		51 à 111	61	0,4870	29,71	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées					340,87		374,95
Abonnement					70,91		78,00
Part Syndicale	1er semestre 2025				39,12	10,00	
Part SAUR	1er semestre 2025				31,79	10,00	
Consommation					269,96		296,95
Part Syndicale	1er semestre 2025		111	1,7200	190,92	10,00	
Part SAUR	1er semestre 2025	1 à 50	50	0,6750	33,75	10,00	
		51 à 111	61	0,7425	45,29	10,00	
► Organismes publics					57,17		60,84
Consommation					57,17		60,84
Consommation eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025		111	0,3200	35,52	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025		111	0,0700	7,77	5,50	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	1er semestre 2025		111	0,1050	11,66	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2025		111	0,0200	2,22	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 4,62 € / m³ soit 0,00462 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 597,48 €

TVA 5,50 % : 13,47 €
TVA 10,00 % : 35,25 €
TVA sur les débits : 48,72 €

Total facture TTC : 646,20 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture**Part Intercommunale/Communale**

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
 Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.